Partenariat

entre les fournisseurs de soins de santé et la personne qui reçoit le service

Ce qui est attendu des fournisseurs interdisciplinaires de soins de santé.

Des soins sécuritaires, adaptés à la culture, intégrés et de qualité

- **Fournir des soins** de manière respectueuse et exempte de stigmatisation et de discrimination.
- **Tenir compte des besoins spirituels et culturels** de la personne qui reçoit les soins, incluant sans toutefois s'y limiter l'intégration d'un aidant spirituel dans l'équipe interdisciplinaire de soins, avec la permission écrite de la personne recevant les soins.
- **Formuler des décisions relatives aux soins de santé** fondées sur l'évaluation clinique, indépendantes des considérations opérationnelles, sauf lorsque la loi/les règlements/les politiques le prévoient (i.e. prévention de la propagation des maladies infectieuses tel que la tuberculose, un risque de préjudice pour **soi-même** ou pour autrui, un risque de chute, etc.).
- **Assurer le respect de la vie privée** dans la prestation de soins personnels et préserver la confidentialité des renseignements sur la santé.

Communication

- **Présenter** chaque membre de l'équipe de soins de santé et expliquer leur rôle.
- **Utiliser un langage simple** pour passer en revue et expliquer l'information sur les évaluations, le ou les diagnostic(s) (médicaux, psychiatriques, psychosociaux) et le plan de soins. Discuter des objectifs de santé de la personne et l'inclure activement dans le processus de planification des soins.
- **Suggérer** des façons de promouvoir la santé (prévention et promotion de la santé).

Choix

- **Expliquer les options** de soutiens et des traitements et leurs conséquences sur la santé.
- **Reconnaître la décision prise par la personne** de refuser le traitement dans la limite prévue par la loi.
- **Reconnaître** qu'une personne peut prendre des décisions qui vont à l'encontre des conseils de l'équipe de soins de santé.
- **Lorsque des personnes prennent des décisions** qui vont à l'encontre des conseils de l'équipe de soins de santé, y compris lorsque ces décisions peuvent entraîner des effets préjudiciables pour elles-mêmes, continuez à offrir des options et du soutien.

Ce qui est attendu de la personne qui reçoit les soins de santé.

Des soins sécuritaires, adaptés à la culture, intégrés et de qualité

- **Traiter** avec dignité et respect les fournisseurs de soins de santé, le personnel de soutien et les autres personnes qui reçoivent des soins dans le centre de soins/la salle d'attente/le lieu d'administration des médicaments, sans exercer de discrimination.
- **Respecter la vie privée** des fournisseurs de soins de santé et des autres personnes qui reçoivent des soins.
- **Signaler** toute préoccupation en matière de santé et de sécurité.
- **Comprendre** que les besoins des autres personnes nécessitant des soins peuvent parfois être plus urgents que les vôtres.
- **S'adonner aux pratiques** de santé et sécurité, en ce qui concerne notamment le lavage des mains et les autres mesures de santé publique, la prévention des chutes, la sécurité des médicaments, les mesures de réduction des méfaits.
- **Informer l'équipe de soins de santé** que vos besoins culturels et spirituels peuvent influer sur votre traitement et le choix de traitement.

Communication

- **Si l'identité et le rôle** de l'un des membres de votre équipe de soins sont inconnus, poser des questions à ce sujet.
- **Participer activement** à votre plan de soins au mieux de vos capacités (faire connaître vos objectifs et vos préférences en matière de soins de santé).
- **Comprendre** qu'un traitement souhaité peut ne pas être appliqué s'il ne convient pas à votre état de santé sur le plan médical, psychologique ou éthique.
- **Corriger tout malentendu** que les fournisseurs de soins de santé pourraient avoir concernant vos antécédents médicaux et/ou psychosociaux.
- **Nommer** des membres de votre famille ou des proches que vous aimeriez voir participer au processus de planification des soins, en y consentant par écrit.
- **Formuler des commentaires positifs** et exprimer vos inquiétudes concernant les soins que vous recevez.

Choix

- **Comprendre que vous pouvez refuser un traitement** dans la limite prévue par la loi et que vous recevrez des conseils en ce qui concerne les conséquences que vos décisions pourraient entraîner sur votre santé.
- **Comprendre que lorsque vous prenez une décision** autre que celle qui vous est conseillée par votre équipe de soins de santé, y compris les décisions qui peuvent vous causer du mal, vous êtes chargé d'avertir votre équipe de soins de toute inquiétude liée à votre santé.

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Canada